

Pôle finances et administration
Direction du budget
Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2022_270
SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 2022

09 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1
EXERCICE 2022

La décision modificative a pour objet essentiel d'ajuster les crédits votés au budget primitif.

La présentation de la décision modificative est identique à celle du budget primitif. L'assemblée est amenée à voter les seules propositions nouvelles figurant sur ce document budgétaire.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Le conseil municipal est invité à :

- voter par chapitre la décision modificative du budget principal et des budgets annexes concernés après avoir pris connaissance de la maquette de la décision modificative n°1 et du rapport de présentation de cette dernière.
- autoriser le Maire ou le Maire-Adjoint aux finances à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vu l'avis favorable de la commission n°1 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

18h19		Nombre de votants : 53	
Pour : 41	Contre : 0	Abstentions : 12	NPPV : 0
		Guy BROQUAIRE Bruno FRANÇOISE Karine HÉBERT Sophie HÉRY Frédéric LEQUILBEC Camille MARGUERITTE David MARGUERITTE Eddy SAGET Sandrine TARIN Yvonne PECORARO Nicolas VIVIER Patrice MARTIN	

Le Maire,

Benoit ARRIVÉ

Signé électroniquement par : Benoit
ARRIVÉ
Date de signature : 15/11/2022
Qualité : Président de séance

Le Secrétaire de Séance,

Agnès TAVARD

Signé électroniquement par : Agnes
TAVARD
Date de signature : 15/11/2022
Qualité : Secrétaire de séance

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 9 novembre 2022

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :
Nombre de conseillers en exercice : 55 - Présents à la séance : 49
Date de la convocation et de son affichage : 27 octobre 2022

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le neuf novembre à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 27 octobre 2022 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à l'hôtel de ville de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard - BERNARD Christian (mandataire BOUSSELMAME Noureddine jusqu'à son arrivée : 18h33) - BOUSSELMAME Noureddine - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUFILS Gérard - DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien - FRANÇOISE Bruno (arrivée : 18h04) - GENTILE Catherine - HAMEL Estelle - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine (mandataire SAGET Eddy jusqu'à son arrivée : 18h45) - HÉRY Sophie - HUREL Karine - ISOIRD Valérie - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAGALLARDE Quentin - LAINÉ Sylvie - LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François (mandataire DUVAL Karine à son départ : 18h08) - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie (mandataire AMIOT Florence jusqu'à son arrivée : 17h29) - LEPOITTEVIN Gilbert - MARGUERITTE Camille (mandataire SAGET à son départ : 20h10) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - MORIN Lucie - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PIC Anna - PLAINEAU Nadège - RONSIN Chantal - ROUILLÉ Maurice - SAGET Eddy - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine (mandataire FAGNEN Sébastien à son départ : 18h25 et jusqu'à son arrivée : 20h16) - TARIN Sandrine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas.

ABSENTS EXCUSÉS

GRUNEWALD Martine a donné procuration à CATHERINE Arnaud
HULIN Bertrand a donné procuration à HUREL Karine
LEQUILBEC Frédéric a donné procuration à BROQUAIRE Guy
MAGHE Jean-Michel
MARGUERITTE David a donné procuration à MARGUERITTE Camille puis à HÉBERT Karine

ABSENTE

KRIMI Sonia

Mme TAVARD Agnès conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 - CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Envoyé en préfecture le 18/11/2022

Reçu en préfecture le 18/11/2022

Publié le

SLO

ID : 050-200056844-20221109-DEL2022_270_01-BF

RAPPORT DE SYNTHÈSE

DE LA

DECISION MODIFICATIVE N° 1

2022

Introduction générale

La décision modificative a pour objet d'ajuster les crédits votés au budget primitif et au budget supplémentaire.

La crise mondiale continue d'affecter fortement le budget de la ville et implique de nouvelles inscriptions budgétaires pour faire face à l'inflation. Ainsi, il est proposé sur le budget principal l'inscription de nouvelles dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de 3 026 503 € dont 2 690 000 €, soit 88,88% de dépenses liées à la crise. Les recettes réelles de fonctionnement diminuent de 183 273 €.

En termes d'investissement, il est proposé de diminuer les prévisions de dépenses réelles à hauteur de 1 872 082 € ainsi que l'inscription de nouvelles recettes pour 1 337 694 €.

L'équilibre de la décision modificative ressort ainsi, tous mouvements confondus, à - 2 055 355 € dont 1 154 421 € en mouvements réels sur le budget principal.

BUDGET	DEPENSES			RECETTES		
	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	Total	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	Total
Budget général	1 169 621,00	-3 283 061,00	-2 113 440,00	1 169 621,00	-3 283 061,00	-2 113 440,00
Principal	1 154 421,00	-3 209 776,00	-2 055 355,00	1 154 421,00	-3 209 776,00	-2 055 355,00
Investissement	-1 872 082,00	0,00	-1 872 082,00	1 337 694,00	-3 209 776,00	-1 872 082,00
Fonctionnement	3 026 503,00	-3 209 776,00	-183 273,00	-183 273,00	0,00	-183 273,00
Camping	0,00	-7 900,00	-7 900,00	0,00	-7 900,00	-7 900,00
Investissement	-7 900,00	0,00	-7 900,00	0,00	-7 900,00	-7 900,00
Fonctionnement	7 900,00	-7 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Port de plaisance	15 200,00	-65 385,00	-50 185,00	15 200,00	-65 385,00	-50 185,00
Investissement	-65 385,00	0,00	-65 385,00	0,00	-65 385,00	-65 385,00
Fonctionnement	80 585,00	-65 385,00	15 200,00	15 200,00	0,00	15 200,00
Creusement de Fosses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Le budget principal (sous nomenclature M14)

Le budget principal s'équilibre tous mouvements confondus à hauteur de - 183 273 € en section de fonctionnement et à -1 872 082 € en section d'investissement.

FONCTIONNEMENT

		propositions nouvelles
DEPENSES	Réelles	3 026 503,00
	Ordre	-3 209 776,00
Total des dépenses de fonctionnement		- 183 273,00
Total		
RECETTES	Réelles	- 183 273,00
	Ordre	-
Total des recettes de fonctionnement		- 183 273,00

INVESTISSEMENT

		propositions nouvelles
DEPENSES	Réelles	-1 872 082,00
	Ordre	-
Total des dépenses d'investissement		-1 872 082,00
Total		
RECETTES	Réelles	1 337 694,00
	Ordre	-3 209 776,00
Total des recettes d'investissement		-1 872 082,00

A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement diminuent de 183 273 €.

Libellé	Propositions nouvelles
013 Atténuations de charges	-
70 Produits services, domaine et ventes diverses	- 65 550,00
73 Impôts et taxes	-
74 Dotations et participations	- 151 542,00
75 Autres produits de gestion courante	-
Total des recettes de gestion courante	- 217 092,00
76 Produits financiers	-
77 Produits exceptionnels	33 819,00
78 Reprises provisions semi-budgétaires	-
Total des recettes réelles de fonctionnement	- 183 273,00
042 Opérat° ordre transfert entre sections	-
043 Opérat° ordre intérieur de la section	-
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	-
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	- 183 273,00

Le chapitre 70 diminue de 65 550 €.

Il s'agit de décaler à l'exercice 2023 la prévision de recette relative au remboursement par la communauté d'agglomération et le CCAS de frais du restaurant administratif.

Par ailleurs, les recettes des spectacles proposés par le Circuit ont été plus importantes que prévues, c'est pourquoi une prévision de recette complémentaire de 24 000 € est inscrite à cette étape budgétaire.

Le chapitre 74 diminution globalement de 151 542 €.

La recette du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle diminue de 130 042 € pour atteindre 1 619 958 €.

Les recettes provenant de la CAF sont ajustées et présentent une diminution de 26 000 €.

Le chapitre 77 augmente globalement de 33 819 €.

Il s'agit des demandes de remboursement de subventions non utilisées par les Lycées, collèges et écoles pendant la période COVID (2020-2021).

B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses nouvelles de fonctionnement s'élèvent à -183 273 € dont 3 026 503 € en mouvements réels et - 3 209 776 € en mouvements d'ordre.

Libellé	Propositions nouvelles
011 Charges à caractère général	870 932,00
012 Charges de personnel, frais assimilés	1 974 000,00
014 Atténuations de produits	62 344,00
65 Autres charges de gestion courante	113 708,00
656 Frais fonctionnement des groupes d'élus	-
Total des dépenses de gestion courante	3 020 984,00
66 Charges financières	-
67 Charges exceptionnelles	5 519,00
68 Dotations provisions semi-budgétaires	-
022 Dépenses imprévues	-
Total des dépenses réelles de fonctionnement	3 026 503,00
023 Virement à la section d'investissement	- 3 209 776,00
042 Opérat° ordre transfert entre sections	-
043 Opérat° ordre intérieur de la section	-
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	- 3 209 776,00
TOTAL	- 183 273,00

Le chapitre 011 relatif aux charges à caractère général augmente de 870 932 €:

L'inflation conduit à l'inscription de dépenses nouvelles à hauteur de 690 000 € sur ce chapitre. L'augmentation du prix de l'énergie implique l'inscription de 500 000 €. Par ailleurs, 190 000 € supplémentaires sont inscrits pour faire face à l'augmentation du prix du carburant et des pièces mécaniques.

Le nouveau marché relatif à l'organisation des activités péri et extra scolaires implique l'inscription de 400 000 € supplémentaires.

Des locations de bungalows étaient prévues pendant les travaux des écoles Noblet et Mitterrand. Ces locations interviendront seulement mi-2023. Les crédits relatifs à ces locations sont donc diminués de 202 000 €.

Le chapitre 012 relatif aux charges de personnel augmente de 1 974 000 €:

Cette nouvelle inscription répond aux mesures nationales prises pour augmenter le pouvoir d'achat des agents face à l'inflation. Cela représente 1,8 M€ et s'explique par :

- Hausse du point d'indice de 3,5% à compter du 01/07/2022
- Augmentation du SMIC à compter du 01/05/2022 de 2,65%
- Reconduction de la GIPA (garantie individuelle du pouvoir d'achat)
- Réforme des débuts de grilles des catégories B

Par ailleurs, des mesures locales liées à l'agenda social impliquent une inscription nouvelle de 0,2 M€.

Le chapitre 014 augmente de 62 344 €:

Il s'agit essentiellement de l'ajustement de la contribution de la ville au PSC (Port de plaisance de demain) des ressources intercommunales et communales).

Le chapitre 65 augmente globalement de 113 708 €:

- 80 000 € de subvention à la JSC HAND BALL en raison du transfert vers le complexe Jaurès.
- 15 000 € de subvention à la Fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique de la Manche. Une délibération de 2020 (délibération 2020-098 du 29 janvier 2020) prévoit le versement de 15 000 € à cette fédération dans le cadre du projet de rétablissement de la continuité du Trottebecq au droit de l'ouvrage d'alimentation des doutes du château des Ravalet. Il convient maintenant de verser cette subvention par l'inscription des crédits correspondants.
- 6 700 € de participation au budget annexe du port de plaisance pour le financement d'une partie de l'étude relative au développement de la plaisance « Port de plaisance de demain » conformément à la délibération 2022-107 du 27 avril 2022.
- L'augmentation du point d'indice nécessite l'inscription complémentaire de 18 500 € pour le versement des indemnités d'élus.

Le chapitre 67 augmente globalement de 5 519 €:

Il s'agit ici d'ajuster les crédits au titre du fonds de retraite des sapeurs-pompiers.

C. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement diminuent de 1 872 082 € en mouvements réels.

Libellé	Propositions nouvelles
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	- 217 500,00
204 Subventions d'équipement versées	- 92 500,00
21 Immobilisations corporelles	- 63 774,00
22 Immobilisations reçues en affectation	-
23 Immobilisations en cours	- 1 548 308,00
Total des opérations d'équipement	-
Total des dépenses d'équipement	- 1 922 082,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	-
13 Subventions d'investissement	- 383 318,54
16 Emprunts et dettes assimilées	-
Total des dépenses financières	- 383 318,54
45... Total des opé. pour compte de tiers	433 318,54
Total des dépenses réelles d'investissement	- 1 872 082,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement	-
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	- 1 872 082,00

Plusieurs ajustements de crédits à la baisse ont été effectués afin de rendre la prévision budgétaire plus proche de la réalité des investissements qui pourront être engagés à l'avenir.

- - 100 000 € : études de programmes de voirie.
- - 67 500 € : signalétique des bâtiments.
- - 102 000 € : automatisation des portails des cimetières.
- - 117 000 € : remplacement des caisses des piscines.
- - 290 580 € : schéma directeur des mobilités douces.
- - 400 000 € : études et réparations d'ouvrages d'art.
- - 112 880 € : végétalisation des espaces publics.
- - 146 500 € : mur de soutènement dans les cimetières.
- - 100 000 € : aménagement des églantines.
- - 200 000 € : sanitaires publics.
- - 175 000 € : site des fourches.

D. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement diminuent de 1 872 082 € dont 1 337 694 € de recettes réelles supplémentaires et - 3 209 776 € de recettes pour ordre.

Libellé	Propositions nouvelles
13 Subventions d'investissement (hors 138)	988 954,14
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	298 739,86
Total des recettes d'équipement	1 287 694,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	-
Total des recettes financières	-
45... Total des opé. pour le compte de tiers	50 000,00
Total des recettes réelles d'investissement	1 337 694,00
021 Virement de la sect ^e de fonctionnement	- 3 209 776,00
040 Opération ordre transfert entre section	
Total des recettes d'ordre d'investissement	- 3 209 776,00
TOTAL	- 1 872 082,00

- Le chapitre 13 enregistre les subventions d'investissement reçues. Les inscriptions budgétaires se font au fur et à mesure de la réception des notifications d'attribution de subventions. Ainsi, il convient d'inscrire les prévisions suivantes à hauteur de 988 514 € :
 - 104 166 € de l'Etat (DDTM) pour les travaux de comblement de la galerie souterraine à Brecourt.
 - 414 050 € de la Région pour la place Jean Moulin phase 2.
 - 230 117 € de la Région pour la passerelle Rue René Schmitt.
 - 150 000 € de l'ADEME pour l'opération AVELO 2 VEMOB - Politique vélo et mobilités alternatives.
 - 70 000 € de fonds de concours de l'agglomération Le Cotentin pour la rénovation de la cuisine centrale Ile de France pour les restaurants du cœur.
 - 20 416 € de DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) pour la création d'un terrain multisports dans le quartier du val de Saïre.
- Le chapitre 021 s'élève à - 3 209 776 €.

Il s'agit d'une écriture pour ordre qui consiste à diminuer la prévision de fonctionnement vers l'investissement pour pouvoir financer le fonctionnement.

- Le chapitre 16 relatif aux emprunts augmente de 298 739 €. Une prévision d'emprunt est ajoutée pour un montant de 298 739 €. Ce recours estimé initialement à 57 814 170 € au budget primitif puis ramené à 34 494 752 € au budget supplémentaire est désormais de 34 793 492 €.

E. La chaîne de l'épargne et la structure du financement des investissements

	BP	BS	DM N°1	Total	Variation / BP
+ Recettes réelles de fonctionnement	145 224 743	940 711	- 183 273	145 982 181	0,52%
- Dépenses réelles de fonctionnement	131 899 070	2 803 149	3 026 503	137 728 722	4,42%
= Epargne brute	13 325 673	- 1 862 438	-3 209 776	8 253 459	-38,06%
- Remboursement capital dette	8 215 003			8 215 003	0,00%
= Epargne nette	5 110 670	- 1 862 438	-3 209 776	38 456	-99,25%
+ Résultat 2021 reporté (002)		25 899 058		25 899 058	
= Epargne nette avec résultat 2021 reporté	5 110 670	24 036 620	-3 209 776	25 937 514	

Avec 3 026 503 € de dépenses nouvelles de fonctionnement et 183 273 € de recettes de fonctionnement en diminution, l'épargne nette diminue de 3 209 776 € et atteint le niveau de 38 456 €.

Néanmoins, grâce à de substantiels excédents de fonctionnement cumulés, constatés au budget supplémentaire, l'épargne nette s'élève à 25,9 M€.

Cette épargne nette permet de financer les investissements à hauteur de 28%. Si on ajoute l'affectation des résultats, on obtient un taux d'autofinancement de 41%

L'emprunt d'équilibre prévisionnel finance 38% des investissements.

BP + BS + DM N° 1	Dépenses réelles	Recettes réelles	Structure
Total dépenses d'investissement (hors dette)	92 405 756		
Subventions d'investissement		12 528 886	13,6%
Emprunt d'équilibre		34 793 492	37,7%
FCTVA		3 850 000	4,2%
Immobilisations financières		1 286 389	1,4%
Divers		1 685 823	1,8%
Affectation des résultats		12 323 652	13,3%
Epargne nette		25 937 514	28,1%
Total	92 405 756	92 405 756	100%

Les budgets annexes sous nomenclature M4

I. Le budget annexe Camping de la Saline

Le budget annexe du camping s'équilibre tous mouvements confondus à hauteur de - 7 900 €. L'inscription de 7 900 € supplémentaires en section d'exploitation pour les fournitures d'énergie et la maintenance de logiciel a nécessité une diminution du virement de la section de fonctionnement vers l'investissement pour un montant équivalent.

II. Le budget annexe Panneaux photovoltaïques

Ce budget annexe n'est pas concerné par cette décision modificative.

III. Le budget annexe creusement de fosses

Un virement de crédit de 845 € vient alimenter le compte 673 pour le remboursement d'un titre de recette annulé qui avait été émis sur un exercice antérieur à 2022.

IV. Le budget annexe port de plaisance

Le budget annexe du port de plaisance s'équilibre tous mouvements confondus à hauteur de - 50 185 €.

La section d'exploitation s'équilibre à 15 200 €.

Les dépenses d'exploitation doivent être augmentées de 80 585 €. Elles concernent l'achat de carburant pour 40 000 €, les dépenses d'énergie pour 20 000 € et une étude pour le développement de la plaisance pour 20 585 € conformément à la délibération 2022-107 du 27 avril 2022. Cette étude est financée par une participation de Ports de Normandie pour 8 500 € et une participation de la ville pour 6 700 €. Ces participations sont inscrites en recettes d'exploitation.

Le virement de la section d'exploitation vers l'investissement est diminué de 65 385 € pour venir financer les dépenses nouvelles d'exploitation.

V. Le budget annexe location

Ce budget annexe n'est pas concerné par cette décision modificative

VI. Le budget annexe Panneaux photovoltaïques

Ce budget annexe n'est pas concerné par cette décision modificative.

VII. Le budget annexe parkings

Ce budget annexe n'est pas concerné par cette décision modificative

VIII. Le budget annexe du centre de santé

Ce budget annexe n'est pas concerné par cette décision modificative.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le **SLO**
ID : 050-200056844-20221109-DEL2022_270_01-BF